

ris, manufacturier, qui ont fait les paiements des 20 années à la Caisse Nationale d'Economie pour trois sociétaires chacun.

Ces personnes dont le succès en affaires fait preuve de tact et de bonne administration, ont su apprécier l'avantage que donne la Caisse d'assurer à leurs enfants une rente annuelle et viagère que rien maintenant ne peut leur ôter, ni revers de fortunes, ni maladie, ni négligence de paiements, aucune raison ne pourra jamais empêcher

ces sociétaires de retirer la rente de la Caisse Nationale d'Economie lorsque leurs 20 années de sociétariat seront écoulées.

Un tel acte de confiance donné par des personnes aussi bien versées en affaires que le sont MM. Tarte et Harris, est un bon exemple qui devrait être suivi par tous ceux que la fortune favorise et qui peuvent assurer contre toute éventualité l'avenir de leurs enfants, par la Caisse Nationale d'Economie.

Caisse NATIONALE D'Economie

RAPPORT DU MOIS DE JUILLET 1905.

ETAT DE CAISSE

RECETTES:

Balance en mains au 30 juin 1905		\$ 4,250.93
Versements Classe A	\$ 1,031.50	
Versements Classe B	449.50	
		1,481.00
Intérêts sur contributions mensuelles		20.42
Emprunt temporaire Banque de la Cité et du District		5,000.00
		<u>\$10,752.35</u>

DEBOURSES :

Commutations mensuelles	\$ 27.07	
Prêt à la municipalité du Canton de Maniwaki	10,000.00	
		<u>\$ 10,027.07</u>
Balance en banque		\$ 725.88

CAPITAL INALIENABLE AU 31 JUILLET 1905

Débitures de la Ville de Montréal	\$ 7,750.00	
Prêt à la Commission Scolaire, Côte St-Louis	20,000.00	
Prêt à la Paroisse de Labelle	19,698.80	
Prêt à la Paroisse de Dorval	11,632.19	
Prêt aux Frères du Sacré-Cœur d'Arthabaskaville	54,299.89	
Prêt à la Cité de Montréal sur débiteures	40,000.00	
Prêt à la Municipalité du Canton de Maniwaki	\$10,000.00	
Moins emprunt temporaire	5,000.00	5,000.00
Banque d'Epargne de la Cité et du District (Dépôt)		725.28
Intérêts accrus au 31 juillet 1905		2,668.60
		<u>\$161,774.76</u>

ARTHUR GAGNON,
Sec.-Trés.